



# Quel plan pour quelle relance ?

*Henri Sterdyniak*



Le plan de relance présenté le 4 septembre 2020 par le gouvernement Castex laisse une impression mitigée. Le gouvernement, les instances européennes, les classes dirigeantes ont tiré la leçon des programmes d'austérité qui avaient été appliqués en Europe à partir de 2011 ; il n'est plus question de « *consolider* » les finances publiques, c'est-à-dire de réduire les déficits publics, mais, au contraire d'accepter des déficits importants pour relancer l'activité économique. La crise, sanitaire à l'origine, a fait prendre conscience aux classes dirigeantes elles-mêmes de la fragilité de l'évolution économique, de la nécessité d'un certain tournant prenant en compte les contraintes écologiques, incitant à la relocalisation. En apparence, le gouvernement est devenu keynésien, colbertiste, écologiste.

En même temps, le gouvernement ne renonce pas à son programme de réformes libérales et d'augmentation des profits, sous couvert de compétitivité. Ainsi, le plan comporte-t-il des mesures de soutien à la demande, mais qui se contentent de prolonger en en réduisant la voilure celles prises au premier semestre 2020 (le chômage partiel sera moins indemnisé à compter du 1<sup>er</sup> octobre), mais surtout des mesures structurelles, dont la cohérence n'est pas assurée entre préoccupations écologiques, soutien à l'innovation et subventions sans condition aux entreprises. L'ensemble des mesures annoncées ne constitue pas un plan cohérent susceptible de développer une véritable stratégie industrielle. La plupart des aides relèvent de dispositifs fiscaux, dont l'effet n'est pas assuré, et peuvent se transformer en aubaine pour les entreprises et leurs actionnaires sans modifier leurs comportements et stratégies. La consommation et l'emploi sont les grands oubliés de ce plan.

La préoccupation écologique semble tenir une place importante dans le plan ; toutefois, celui-ci se place fondamentalement dans le capitalisme vert technologique : il s'agit d'impulser et de financer des recherches techniques qui permettront d'échapper à la contrainte énergétique. Les mesures strictement écologiques (rénovation des logements, protection de la biodiversité) sont d'un montant symbolique par rapport aux besoins. Le souci de sobriété est oublié. Le plan reste dans le mythe de l'innovation : l'industrie devrait monter en gamme vers des produits de plus en plus sophistiqués, alors que le tournant écologique imposerait de promouvoir des produits simples, économes, durables.

En plus de la réduction de l'impôt sur les sociétés, le patronat obtient des baisses d'impôts à la production, sans que celles-ci ne soient conditionnées à des objectifs écologiques, d'emplois ou de gouvernance des entreprises. Notons cependant que, heureusement et contrairement aux vœux du patronat, il n'y a pas de mesure aveugle de soutien aux investissements (comme leur amortissement accéléré sans tenir compte de leurs objectifs). Mais, il n'est pas question de réorienter la croissance, de modifier les pouvoirs dans les entreprises, de donner plus de poids aux salariés, à l'Etat ou à la société civile pour définir la stratégie des grandes firmes.



Le gouvernement n'a renoncé ni à sa réforme du chômage, simplement reportée pour l'heure à début 2021, ni à celle des retraites, qu'il semble vouloir remettre sur le tapis. Le risque est qu'il utilise le déficit de la protection sociale induit par la crise sanitaire pour peser dès 2021 sur les dépenses sociales. Les « *premiers de corvée* » sont oubliés : il n'est plus question de revaloriser leurs salaires, ni de combattre la précarisation de leurs emplois. Pour éviter la hausse de leur taux de chômage, les jeunes se voient offrir des formations, des emplois aidés, ou des emplois subventionnés, qui ne correspondent ni à leurs aspirations, ni à leurs études. Peu de mesures sont susceptibles de relancer les carnets de commande des entreprises, ce qui est pourtant la condition première des embauches.

Ainsi, il n'y a pas de mesures en faveur des ménages les plus pauvres. La consommation est la première absente du plan, le gouvernement comptant sur le déblocage des 100 milliards d'épargne des ménages pendant la crise, déblocage qui n'est pas assuré, compte tenu des risques de chômage comme de l'incertitude sanitaire et économique.

Le plan de relance comporte surtout des mesures de soutien à l'investissement. Il n'est pas assuré qu'elles fonctionnent dans la mesure où elles dépendent souvent du comportement des entreprises qui pourraient être frileuses en période de faible activité et de grande incertitude. Les mesures d'incitation à l'investissement mettront dans tous les cas du temps à avoir un effet ; beaucoup n'auront qu'un faible impact à court terme sur l'emploi.

\* \* \*

## La situation fin 2020

En 2019, la croissance française avait été médiocre (0,75% en glissement). En 2020, du fait du confinement, le PIB a baissé de 5,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre (T1), puis de 13,8 % au 2<sup>ème</sup> trimestre (T2), de sorte que le PIB du deuxième trimestre 2020 est plus bas de 19 % par rapport au quatrième trimestre 2019. Prévoir l'évolution des prochains mois est particulièrement délicat dans la mesure où un tel choc perturbe fortement les réponses des entreprises aux enquêtes de conjoncture. L'Insee s'attend à un rebond du PIB de l'ordre de 17 % au troisième trimestre, puis de 1 % au quatrième, de sorte que le PIB serait plus bas de 8,5 % en 2020 par rapport à 2019 et, surtout, serait plus bas de 4 % au quatrième trimestre de 2020 qu'au quatrième trimestre de 2019. La période de fort rattrapage serait terminée fin 2020, mais subsisterait une perte d'activité de l'ordre de 5 % par rapport à la tendance d'avant crise, ce qui correspond à environ 1,2 million d'emplois menacés. Le taux de



chômage devrait dépasser 10 % à la fin de l'année<sup>1</sup>. Les 100 milliards annoncés par le plan valent pour 2 ans ; au mieux 35 milliards seront engagés en 2021 (soit 1,4 % du PIB), l'effet sur le PIB pourrait être de 1,7 %.

Les mesures de soutien mises en place en 2020 (tableau 1) comportent 58 milliards de dépenses affectant le déficit public, 77,5 milliards de mesures de trésorerie et 315 milliards de prêts garantis. En fait, le montant des prêts garantis par l'Etat<sup>2</sup> (PGE) était plafonné à 300 milliards, mais 118 milliards seulement avaient été octroyés fin août.

Les mesures les plus importantes ont été la mise en place du chômage partiel pour les salariés, les reports d'échéance pour les entreprises, des mesures sectorielles (automobile, aéronautique, tourisme, culture, loisirs...). En revanche, 3 milliards seulement ont été consacrés aux ménages précaires (prime de précarité, aide aux étudiants, hausse de l'allocation de rentrée scolaire, ARS, aide alimentaire et hébergement d'urgence..).

**1. Mesures de soutien en 2020 selon le rapport préparatoire à la Loi de finances (LFI) 2021 (en milliards d'euros)**

<b>Mesures affectant le déficit public</b>	<b>58</b>
Chômage partiel	31
Fonds de solidarité des entreprises	8,0
Dépenses de santé	8,5
Aides sectorielles (tourisme, HCR*, culture, automobile.)	6,0
Crédits d'urgence	1,5
Aides aux indépendants	1,0
Inclusion sociale	1,0
Décalage de la réforme de l'Unedic	0,5
Avances PME	0,5
Reports en arrière des déficits	0,5
Hausse de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	0,5
<b>Autres mesures</b>	<b>77,5</b>
Reports d'échéances fiscales ou sociales	33,5
Remboursements anticipés de crédits d'impôts	23
Apports en capital (aéronautique, automobile)	21
<b>Garanties</b>	<b>315</b>
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	300 (118)
Crédits à l'exportation	15

\*Hôtels, commerces, restaurants

<sup>1</sup> L'Insee est un peu plus optimiste en prévoyant un taux de chômage de 9,5%. Celui-ci dépendra en grande partie du retour sur le marché du travail des chômeurs actuellement découragés ou empêchés de chercher un emploi.

<sup>2</sup> Ces prêts garantis par l'Etat sont en fait octroyés par les banques commerciales, selon leurs critères propres : il en sera de même pour leur prolongation. Cela montre une nouvelle fois la nécessité d'un secteur bancaire public, qui pourrait financer les entreprises selon d'autres critères.



Selon les premières estimations de l'Insee, la perte de PIB au deuxième trimestre, de l'ordre de 98 milliards, aurait été partagée entre 12 % pour les ménages, 34 % pour les entreprises, 54 % pour les administrations publiques. Le déficit public devrait atteindre 10 % du PIB en 2020. Toutefois, la charge pour les finances publiques pourrait s'alourdir si une partie des entreprises ne pouvaient payer les cotisations et impôts reportés ou faisaient défaut sur des dettes garanties par l'Etat.

La situation des ménages, comme celles des entreprises, est très hétéroclite. Globalement, fin juillet, les entreprises avaient accumulé un surplus de trésorerie de 170 milliards par rapport à fin février, tandis que leurs dettes n'avaient augmenté que de 175 milliards. Certaines entreprises ont accumulé de la trésorerie pour faire face aux paiements des charges ou des dettes reportées. Les ménages avaient accumulé 107 milliards d'euros d'épargne supplémentaire, sous forme de billets ou de dépôts.

En septembre 2020, deux grands risques pèsent sur l'évolution économique. Le premier est que nombre d'entreprises se retrouvent en faillite quand elles devront payer les charges reportées et prolonger les emprunts obtenus. Cela milite pour que les pouvoirs publics puissent faire le tri entre des entreprises en difficulté en raison de la crise sanitaire, mais viables économiquement (qui devront être aidées) et les entreprises intrinsèquement condamnées, dont le personnel devra être fortement aidé dans le cadre de plans de conversion. Mais le tri n'est pas facile à faire quand la crise sanitaire fait apparaître la nécessité d'un tournant où certains secteurs (tourisme, aéronautique, automobile...) devront se résigner à réduire durablement leurs activités.

Le second risque est que de nombreuses entreprises réduisent progressivement leurs sureffectifs, certaines utiliseront la crise pour lancer des « *plans de sauvegarde de l'emploi* » afin de licencier massivement, souvent pour délocaliser ou pour numériser, tandis que d'autres utiliseront les « *accords de performance collective* », instaurés par la Loi travail de 2018, pour imposer des baisses de salaires, des pertes d'avantages sociaux ou des hausses de temps de travail, en jouant de la menace de licenciements.

L'emploi est le deuxième absent du plan. Il aurait fallu que les pouvoirs publics, sinon interdisent les licenciements jusqu'au retour à une situation économique moins dégradée, du moins les contrôlent plus rigoureusement, en imposant aux entreprises bénéficiaires d'envisager d'autres solutions (outre le chômage partiel, la formation et la reconversion vers d'autres activités). Il aurait fallu aussi que l'Etat incite rapidement à la formation et à l'embauche dans les secteurs s'inscrivant dans la transition écologique et engage un vaste programme de relance de l'emploi dans les services publics (santé, enseignement, universités, environnement, culture...) où les besoins non satisfaits sont importants.



## Un plan de 100 milliards, vraiment ?

Le gouvernement annonce un plan de 100 milliards sur les années 2021-2022, mais ce chiffre, gonflé, inclut des mesures déjà décidées. Ces 100 milliards sont répartis en 30 milliards pour la transition écologique, 34 milliards pour la compétitivité ; 36 milliards pour la cohésion sociale et territoriale, mais nous verrons que cette répartition est arbitraire. Le plan comporte 70 mesures dont beaucoup sont très faiblement dotées ; on peut certes moquer le saupoudrage ; on peut aussi estimer que cela montre l'ampleur des besoins. Trois points sont importants pour évaluer les mesures : la capacité à être mises en œuvre rapidement ; leurs impacts sur la demande et sur l'offre ; leur pérennité.

### ***L'écologie mise en avant***

La transition écologique bénéficie théoriquement de **30 milliards d'euros**. Cela témoigne d'une certaine prise de conscience, mais les dépenses ne s'inscrivent pas dans un programme d'ensemble et ne font guère référence aux travaux de la Convention citoyenne pour le climat (CCPC). L'obligation de sobriété est oubliée. Certains projets sont en fait des soutiens à des secteurs économiques dont le lien avec l'écologie est faible. Certains projets étaient déjà engagés avant la crise sanitaire, de sorte que le plan ne fait au mieux que garantir leur financement. D'autres ne bénéficient que d'un financement symbolique.

6,7 milliards seraient consacrés à la rénovation thermique des bâtiments, soit 4 milliards pour les bâtiments publics et 2,7 pour les bâtiments privés. C'est une mesure favorable à la demande, mais aussi à l'offre si elle permet le développement de ce secteur économique. Elle devra être pérennisée. Selon la CCPC, les subventions publiques pour la rénovation thermique des logements devraient augmenter durablement de 10 milliards par an (dont 6 milliards pourraient être pris en charge par les fournisseurs d'énergie, mais ce serait au prix d'une hausse de leurs tarifs). Les mesures qui prennent la forme d'incitations à la rénovation ne seront efficaces que si un surcroît de dépense privée est réellement engagé, ce qui n'est pas garanti si l'incertitude économique est trop grande.

1 milliard serait consacré à la biodiversité ; 1,5 milliard à la transition agricole et maritime.

1,2 milliard seraient consacrés à des subventions pour la « *décarbonation* » de l'industrie, ce qui est très faible. 0,5 milliard seraient investis pour le réemploi, le recyclage, le traitement des déchets, l'économie circulaire, c'est une somme symbolique. 2 milliards seraient investis dans les recherches sur l'hydrogène vert ; dans ce dernier cas, il est prévu que ces fonds soient pérennes jusqu'à 2030.

1,2 milliard seraient consacrés au développement des transports en commun et des déplacements en vélo. 4,7 milliards seraient consacrés au transport ferroviaire,



2,1 milliards à des mesures d'incitation à l'achat de véhicules dits propres, ce qui est en fait une mesure d'aide à l'industrie automobile.

S'y ajoutent 3,4 milliards d'investissement verts qui figuraient déjà dans le programme d'investissement d'avenir (PIA) et 2,5 milliards de prêts de BPI France à des projets verts technologiques.

Pour atteindre les 30 milliards, le gouvernement fait figurer dans la section écologie, 2,6 milliards de soutien aux secteurs automobile et aéronautique, 0,5 milliard de soutien au secteur nucléaire, 0,5 milliard pour les infrastructures de transports, 0,4 milliard pour les réseaux d'eau ou d'électricité.

Les dépenses proprement écologiques (au mieux, 12 milliards par an) devraient être fortement augmentées à l'avenir, si la France veut respecter ses objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre et de biodiversité. Même s'il témoigne d'une certaine prise de conscience, le plan de relance ne donne pas une stimulation suffisante pour une profonde réorientation écologique.

### ***La compétitivité toujours***

Le plan consacre explicitement 34 milliards à la compétitivité. Il comporte surtout une baisse de 20 milliards des impôts de production (10 milliards par an). C'est une exigence que portait le patronat et que nombre d'économistes soutenaient avec des arguments contestables. Le patronat a déjà obtenu une réduction de 6 milliards des impôts locaux (lors de la réforme de la taxe professionnelle), de 60 milliards des cotisations employeurs (CICE compris), de 6,5 milliards par le crédit impôt recherche (CIR), de 11,5 milliards par la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS). Les impôts de production représentent en France 40 milliards<sup>3</sup>, soit 3,5 milliards pour la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés, qui contribue au financement des retraites des indépendants, mais n'est plus payée que par les grandes entreprises ayant plus de 19 millions de chiffres d'affaires), 14,5 milliards pour la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, payée par les entreprises au-delà de 500 000 euros de chiffres d'affaires), 7 milliards pour la contribution foncière des entreprises (CFE), 15 milliards pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La CFE et la TFPB sont le pendant de la TFPB et de la taxe d'habitation payées par les ménages ; elles financent les dépenses des collectivités locales. Par contre, la C3S et la CVAE ne se justifient guère du point de vue des finances sociales ou locales, mais ce sont des impôts basés sur l'activité de l'entreprise. La baisse de 10 milliards décidée à l'occasion du plan correspond à la diminution pour moitié de la CVAE (pour 7,25 milliards) et à la baisse de la TFPB et de la CFE pour les entreprises industrielles (pour 2,75 milliards). La CET

---

<sup>3</sup> Et non 77 milliards, comme le prétendent ceux qui ajoutent la taxe sur les salaires (qui remplace la TVA pour les secteurs qui ne la paient pas), le forfait social, le versement transport, la taxe de risque systémique des banques, etc.





(contribution économique territoriale, total de la CFE et de la CVAE) est plafonnée à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise) au lieu de 3 %. Une fois de plus, c'est l'autonomie financière des collectivités locales qui est mise en cause, sans que la question de la réforme des finances locales ne soit traitée dans son ensemble. Ces 20 milliards visent à améliorer la compétitivité-coût, mais ils ne représentent qu'une baisse infime (0,3 %) des coûts de production. Ils auraient été mieux employés à renforcer la compétitivité hors coût en finançant des projets innovants, élaborant des produits « *made in France* », simples, durables, économes.

Le plan prévoit aussi 3 milliards pour renforcer les fonds propres des TPE, PME, ETI, par des prêts participatifs, octroyés par les banques ou des institutions financières, avec une garantie de BPI France. Là aussi, la somme est modique par rapport aux besoins et surtout l'Etat n'impose aucune condition en contrepartie.

Le plan prévoit 1 milliard pour soutenir des projets de relocalisation industrielle (ce qui est symbolique). 0,5 milliard d'aides au secteur spatial, 0,3 milliard d'aides à l'exportation, 0,4 milliard d'aide à l'informatisation des entreprises, 0,3 milliard d'aide pour le maintien de la R&D des entreprises (qui s'ajoute au CIR).

4,6 milliards d'investissements innovants seraient financés par le PIA dans des domaines comme la cybersécurité, le numérique, les industries de santé, les industries culturelles, l'Intelligence artificielle, l'aide aux start-up...

Pour atteindre 34 milliards, ont été ajoutés dans cette rubrique 1,5 milliard pour l'informatisation des administrations, 1,6 milliard d'aides pour la culture<sup>4</sup> (en particulier pour les pertes d'exploitation causées par la crise des musées et des spectacles vivants, pour le cinéma, pour la presse), 0,8 milliard de commandes militaires.

### **La cohésion sociale oubliée**

Sur le papier, la cohésion bénéficie de 36 milliards, mais la cohésion est entendue dans un sens très large. En fait, il n'y a que 800 millions consacrés à l'aide aux plus pauvres soit essentiellement les 500 millions pour la hausse de l'ARS, versée en 2020, qui ne serait donc pas reconduite en 2021-22, 200 millions pour l'aide aux plus précaires. Le plan de relance ne comporte aucune mesure durable de revalorisation des minimas sociaux, ni l'extension du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans. Il ne prévoit pas de revalorisation des salaires et des statuts pour les « *premiers de corvée* ». Il ne comporte pas de mesures contre l'emploi précaire.

Cette partie du plan comporte essentiellement des mesures pour l'emploi. Le dispositif de chômage partiel est prolongé, mais fortement révisé : avec l'APLD

---

<sup>4</sup> 400 millions sont promis à terme pour « *soutenir les industries culturelles et créatives, les aider à accélérer leur transition numérique et à renforcer leur place dans l'économie mondiale numérique* » (mais, est-ce vraiment de la culture ?).





(activité partielle de longue durée), sous condition d'un accord de branche ou d'entreprise, contenant des engagements en termes d'emplois ou de formation, la durée du travail pourra être réduite de 40 %, les salariés seraient indemnisés à hauteur de 70 % de leur salaire brut (avec un plafond de 4,5 fois le SMIC), 56 % étant pris en charge par l'Etat et l'Unedic, 14 % par l'employeur ; sans accord, avec l'APDC (activité partielle de droit commun), le salarié ne touche que 60 % de son salaire brut, dont 36 % financé par l'Etat et l'Unedic, 24 % par l'employeur. Le coût de ces dispositifs serait de 6,6 milliards pour la prolongation de dispositifs de chômage partiel en 2021 (rien n'est prévu pour 2022). Le plan prévoit 1 milliard pour la formation professionnelle des salariés en chômage partiel et 1 milliard pour la formation de l'ensemble des salariés aux compétences d'avenir.

750 000 jeunes arrivent sur le marché du travail à la rentrée 2020, alors que beaucoup d'entreprises n'embauchent pas et sont plutôt en phase de licenciement. La question de l'emploi des jeunes est donc essentiellement une question de manque d'emplois disponibles, d'emplois correspondant aux formations et aux aspirations des jeunes. Pourtant, la plupart des mesures figurant dans le plan de relance prétendent améliorer l'employabilité des jeunes, comme si cela était la cause de leur difficulté à trouver un emploi en période de hausse du chômage ; en fait, il s'agit surtout de dégonfler les chiffres du chômage tout en les occupant et en leur versant de faibles prestations (qui sont cependant bienvenues). Le risque est que le passage direct formation-emploi « *normal* » devienne de plus en plus rare, pour les jeunes issus des classes populaires. L'emploi des jeunes bénéficie de nombreux dispositifs ; les plus importants sont la hausse des employeurs d'apprentis et de contrats de professionnalisation (pour 2 milliards) et l'aide à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans (pour 1,1 milliards) valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans les deux cas, joueront sans doute des effets d'aubaine et, pour la deuxième mesure, des effets de substitution (au détriment des personnes un peu plus âgées). 50 000 emplois aidés seraient financés dans le secteur marchand en 2021 (pour un coût de 270 millions) ; 80 000 emplois aidés seraient financés dans le secteur non marchand (pour 400 millions) ; 35 000 jeunes bénéficieraient d'un contrat d'Insertion par l'activité économique (pour 200 millions d'euros) : 50 000 jeunes bénéficieraient de l'extension de la Garantie jeune (pour 200 millions). Des formations qualifiantes seront proposées à 115 000 jeunes (pour 735 millions d'euros). Le nombre de jeunes en service civique augmentera de 80 000 (pour 565 millions d'euros). Théoriquement, 430 000 jeunes entreront dans un ou l'autre de ces dispositifs. S'y ajoutent 40 millions pour inciter des jeunes à la création d'activité, 170 millions pour renforcer l'accompagnement intensif des jeunes en difficulté. Des jeunes défavorisés seraient orientés vers les métiers du sport ou de l'animation. Un programme ciblera les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans (pour 250 millions).



Le plan de relance ne comporte pas de programmes d'embauche, de titularisation et de revalorisation des emplois dans le secteur public, alors que les besoins sont criants dans la santé, la justice, l'éducation, l'université, la recherche publique. Les emplois publics contribuent efficacement à la cohésion nationale. Il est regrettable que le gouvernement s'enferme dans le dogme de l'inefficacité de la production de richesses publiques.

La cohésion territoriale bénéficie de 1,6 milliard (développement du numérique, aide aux petits commerces, aide au tourisme durable, modernisation des routes et des ponts).

Pour atteindre les 36 milliards, le gouvernement a ajouté les 6 milliards du Ségur Santé, 5,2 milliards de soutien aux collectivités locales (qui ne font que compenser les pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire), 2,9 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche financés en fait par le PIA et 1 milliard pour renforcer les moyens de Pôle emploi.

## **Le retour de la planification ?**

Le plan de relance s'est accompagné de la création d'un poste de Haut-commissaire au plan confié à François Bayrou. Celui-ci devrait reprendre les attributs et les méthodes de France Stratégie, c'est-à-dire la production de rapports, faisant triple emploi avec le CAE et la Commission Blanchard-Tirole (et aussi avec le CESE et les conseils citoyens).

Cet organisme, même s'il retrouve son nom d'origine, ne retrouvera pas ses fonctions. Il ne fera pas des projections de l'économie française à moyen terme qui engageraient et guideraient la politique économique. Surtout, il n'aura pas les moyens de déterminer la politique industrielle au sens large (fiscalité, subventions, conception et financement de vastes plans qui s'inséreraient dans la transition écologique et sociale, contrôle des stratégies des grandes entreprises). Cela supposerait que l'État reprenne les rênes qu'il a laissé aux instances européennes, aux grandes entreprises et au secteur financier. Ce n'est en rien la vision de ce gouvernement.

## **Quel financement ?**

A court terme, la question du financement ne se pose pas. L'Etat français peut s'endetter à des taux très faibles ; ainsi, début septembre, il a pu émettre un emprunt à 10 ans à -0,19%. L'excès d'épargne des ménages, qui *ex ante* nuit à l'activité, fournit *ex post* des ressources aux banques qui l'utilisent pour financer l'Etat, directement ou par le biais de la banque centrale. Les marchés financiers se **sont assoupis** : il **n'existe** pas de monnaie refuge, au contraire, le dollar est en baisse ;



l'action de la BCE, comme l'accord européen du 21 juillet, ont permis une baisse de l'écart de taux que supportent les pays européens que les marchés considèrent fragiles sans le faire disparaître (ainsi, l'Italie s'endette à 10 ans à 1,1 %, soit un surcoût de 1,25 point par rapport à la France). Cependant, comme tous les pays du Sud de l'Europe, la France reste sous la surveillance des marchés. La question de la renationalisation et de la « *définanciarisation* » de la dette demeure.

Des 100 milliards du plan, 40 milliards seraient financés par les subventions européennes. Heureusement, la France engagera ces dépenses sans attendre l'aval de l'Europe. Il faut noter que les subventions européennes seront elles-mêmes financées par un endettement, que la France supportera pour 68 milliards (17,4% la part du PIB français dans le PIB de l'UE), des 390 milliards de la dette communautaire, qui, toutefois, ne figureront pas dans la « *dette notifiée* ». Néanmoins, les ressources propres que l'UE est censée dégager à terme pour faire face à cet endettement (des taxes nouvelles) seront bien supportées pour 68 milliards par l'économie française.

Le plan ne distingue pas entre les mesures conjoncturelles, temporaires par définition, et les mesures structurelles, pérennes. Parmi celles-ci, figurent les 10 milliards de baisse des impôts à la production, mais aussi une partie des dépenses en faveur de l'écologie (de l'ordre de 15 milliards) et des dépenses dites de cohésion (pour 5 milliards au moins). Si on y ajoute les 8,5 milliards annoncés de baisse de la taxe d'habitation sur les 20% les plus riches et les 6,5 milliards de baisse encore à effectuer de l'IS, on constate qu'il y a un alourdissement de l'ordre de 45 milliards du déficit public (soit 1,8 % du PIB). Le gouvernement devra choisir, en 2023, entre deux stratégies : baisser les dépenses publiques, sociales et écologiques ou augmenter les impôts sur les plus riches (renoncer à la baisse de la taxe d'habitation, rétablir l'ISF) et les entreprises (renoncer à la baisse de l'IS, lutter résolument contre l'optimisation fiscale) et sans doute relever les impôts écologiques.

Contrairement aux attentes des syndicats, le plan ne saisit pas l'occasion pour remettre en cause les pouvoirs dans l'entreprise. Un projet de transition écologique et sociale supposerait une mobilisation des salariés et l'adhésion des citoyens, ce que le gouvernement actuel ne peut organiser.

\* \* \*